

Conseil municipal du 17 décembre 2020

Sujétions	Conditions	Valorisation
Remplacement	Remplacer l'absence d'un collègue durant 1 mois minimum (hors congés annuels)	80 € bruts mensuels
Intérim	Prendre une partie des missions et des responsabilités de son N+1 pendant un mois minimum (hors congés annuels)	120 € bruts mensuels
Remplacement de directeur ALSH	Mini-séjours, vacances scolaires	37,50 € bruts par semaine
Remplacement directeur adjoint ALSH	Mini-séjours, vacances scolaires	30 € bruts par semaine
Projet d'envergure	Projet dont l'importance dépasse le cadre habituel du poste (et hors cotation pilotage transversal et impact fort)	100 € brut mensuels
Référent développement durable/ assistant de prévention/...		150 € bruts annuels
Formateur interne	Formation nécessitant un projet pédagogique et une organisation spécifique, validée par le service RH	50 € bruts par ½ journée de formation/ versement trimestriel
Auditeur interne		100 € bruts le trimestre concerné
Interventions réseaux sociaux, missions exceptionnelles weekend, à la demande de l'employeur		50 € bruts par évènement dans la limite de 150 € par weekend
Animation d'activités	hors temps de travail pour le compte de la collectivité et des agents	10 € bruts de l'heure
Participation au plan de continuité des activités		250 € bruts pour 5 jours travaillés
Membres du bureau de l'Amicale		100 € bruts annuels
Représentants du personnel hors décharge totale		100 € bruts annuels
Indemnités allouées aux régisseurs d'avance et de recettes		selon les montants définis par arrêté ministériel - taux 100 %
Maître d'apprentissage (contractuel)	Tutorer un apprenti	94 € bruts mensuels